

Compte Rendu Conseil Communautaire Séance du 13 Décembre 2007

Etaient Présents

<i>Bourqueil</i>	: Mr MANCEAU, et Mmes COUCHOURON, SAILLET.
<i>Benais</i>	: Mrs LE COZ, GODIN.
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mr LEMOGNE.
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mme FOUQUET et Mr PINARD.
<i>Continvoir</i>	: Mr MAUDUIT.
<i>Gizeux</i>	: Mme RENOUX et Mr BERTHELOT.
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mrs MUREAU, AMBRUGEAT.
<i>Restigné</i>	: Mme GALBRUN et Mr BESNIER.
<i>Saint Nicolas de Bourqueil</i>	: Mrs COUSSEAU, GOURDON.

Etaient Excusés

<i>Bourqueil</i>	: Mrs DUMONT et JUNGES.
------------------	-------------------------

Secrétaire de séance

Monsieur Cristel COUSSEAU

Avant de passer à l'ordre du jour, la Présidente propose qu'il soit rajouté parmi les questions à examiner, le point suivant: « Association Vienne Appart – Demande de subvention complémentaire au titre de l'année 2007 »

Le Conseil Communautaire valide cette proposition.

Ordre du Jour

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2007

Quelques observations sont formulées sur ce compte-rendu, il s'agit :

Page 6 : Ligne n° 2 – Lire Vendômois et non Vendomoois.

Page 7 : Abattoir de Bourgueil – Préciser qu'il s'agit d'une cession et non d'une fermeture.

Page 8 : Question V – Lire Charte et non Chartre du PNR.

Page 11 : La dernière ligne doit être supprimée.

Page 17 : Question XIII – Lire que la Communauté de Communes avait été indemnisée.

Ce document est ensuite adopté à l'unanimité.

II – PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – RATIOS « PROMUS PROMOUVABLES » POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que la réforme de la fonction publique territoriale qui s'est achevée avec la parution de la loi n° 2007-209 du 19 Février 2007 relative à la fonction publique territoriale a abouti notamment à la suppression de tous les quotas figurant dans les statuts particuliers des catégories A B et C.

Dorénavant chaque collectivité doit fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, un taux appelé ratios « promus-promouvables » qui déterminera pour chaque grade de chaque cadre d'emplois (à l'exception de celui des agents de police), le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

Pour l'année 2008, elle propose à l'Assemblée de s'appuyer sur un projet de ratios proposé par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, projet qui a été validé sur le principe par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion qui s'est réuni le 19 Juin 2007.

Les dispositions proposées par le Centre de Gestion se détaillent comme suit :

3 types d'avancement peuvent être distingués.

1 - Premier type d'avancement

↳ - Premier Grade d'avancement avec Examen Professionnel

☞ - Passage de E3 à E4 : Avancement d'Adjoint de 2° Classe à Adjoint de 1° Classe

☞ - Premier grade d'avancement en catégorie A et B

2 - Deuxième type d'avancement

↳ - Deuxième grade d'avancement lorsque l'Examen Professionnel est inexistant

☞ . Passage de E4 à E5 : Avancement d'Adjoint de 1° Classe à Adjoint Principal de 2° Classe par exemple

↳ - **Premier grade d'avancement sans Examen Professionnel**

☞ - Premier grade d'avancement en catégorie C pour la filière sanitaire et sociale et les cadres d'emplois de Garde-Champêtre et d'Agent de Maîtrise

☞ - Premier grade d'avancement en catégorie A et B

↳ - **Deuxième grade d'avancement avec Examen Professionnel**

☞ - Deuxième grade d'avancement en catégorie A et B

3 -Troisième type d'avancement

↳ - **Troisième grade d'avancement**

☞ - Passage de E5 à E6 : Avancement d'Adjoint Principal de 2^oClasse à Adjoint Principal de 1^oClasse

☞ - Troisième grade d'avancement en catégorie A

↳ - **Deuxième grade d'avancement sans Examen Professionnel**

☞ - Deuxième grade d'avancement en catégorie C pour la filière sanitaire et sociale et le cadre d'emplois de Garde-champêtre

☞ - Deuxième grade d'avancement en catégorie A et B

Les ratios varieraient en fonction du nombre d'agents susceptibles d'être promus selon 4 hypothèses, les pourcentages étant compris entre 10 % et 60 %.

☞ - Pour un nombre d'agents promouvables égal ou supérieur à 20, les ratios varieraient de 10 % à 15 %

☞ - Pour un nombre d'agents promouvables inférieur à 20, les ratios varieraient de 20 % à 30 %

☞ - Pour un nombre d'agents promouvables inférieur à 10, les ratios varieraient de 30 % à 45 %

☞ - Pour un nombre d'agents promouvables inférieur à 5, les ratios varieraient de 40 % à 60 %.

	Nombre d'agents remplissant les conditions			
	= ou > 20	De 10 à 19	De 5 à 9	De 1 à 4
1 Premier type d'avancement	15 %	30 %	45 %	60 %
2 Deuxième type d'avancement	12 %	24 %	36 %	48 %
3 Troisième type d'avancement	10 %	20 %	30 %	40 %

Enfin, le maintien de la règle de l'arrondi à l'entier supérieur permet d'augmenter le nombre d'agents promouvables.

Elle sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

EMET un avis favorable à l'ensemble des propositions détaillées ci-dessus.

III - VIREMENT ET VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES (SLTN)

Sur proposition de la Présidente,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

1°) - DECIDE de procéder aux virements de crédits suivants :

1 – Budget Activités Commerciales

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6152-020 Entretien bien immobiliers	812.00 €			
D 63512-020 Taxes Foncières		812.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	812.00 €	812.00 €	0.00 €	0.00 €

2 – Budget Abattoir

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60611 : Eau et taxe assainissement		93.04 €		
D 606012 : Gaz GDF		35.69 €		
D 60632 : Petits équipements		15.85 €		
D 6068 : Autres matières et fournitures		158.57 €		
D 6152 : entretien biens immobiliers	163.73 €			
D 61558 : Entretien autres biens mobiliers	627.51 €			
D 6156 : Maintenance		80.80 €		
D 6161 : Assurances		88.00 €		
D 6183 : Tests ESB – Laboratoire Touraine		402.21 €		
D 6211 : Personnel Intérim – GO INTERIM	502.01 €			
D 6251 : Transport analyses - TAXIS LAURENT		199.20 €		
D 6262 : Frais de télécommunication		219.89 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 293.25 €	1 293.25 €	0.00 €	0.00 €

3 – Budget Communauté de Communes

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60632-020 : Petit équipement		100.00 €		
D 6068-020 : Autres matières et fournitures		400.00 €		
D 6135-020 : Locations mobilières	200.00 €			
D 617-020 : Etudes et recherches		8 448.00 €		
D 6182-020 : Doc générale et technique		1 320.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	200.00 €	10 268.00 €	0.00 €	0.00 €
D 022-020 : Dépenses imprévues fonctionnement	10 468.00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues fonctionnement	10 468.00 €		0.00 €	0.00 €
D 6574-020 : Subv de fonctionnement aux associations		200.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		200.00 €		
D 66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance		200.00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		200.00 €		
TOTAL	10 668.00 €	10 668.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D 2183-116-020 : Matériel informatique CCPB		500.00 €		
D 2188-115-020 : Matériel divers service technique		500.00 €		
D 2188-37-020 : Acquisition matériel CES	1 000.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €

Pour le budget abattoir, la Présidente précise qu'il faudra en 2007 régulariser des opérations d'amortissement et à cet effet propose de mettre en place les crédits suivants :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
D 023 : Virement à section investissement	8 068.00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	8 068.00 €	
D 6811 : Dotat° amortissements immos incorp et corpo		8 068.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements		8 068.00 €
R 021 : Virement section fonctionnement	8 068.00 €	
TOTAL R 021 : Virement section de fonctionnement	8 068.00 €	
R 28131 : Amort construct° bâtiments		6 014.00 €
R 28138 : Autres construct°		1 282.00 €
R 28181 : Amort installations générales		772.00 €
TOTAL R 28 : Amortissement des immos		8 068.00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition.

IV - ZONE D'ACTIVITES DE BENAIS/RESTIGNE – VENTE DE PARCELLE

Monsieur Roger LE COZ, Vice Président en charge du Développement économique, fait part à l'Assemblée d'un courrier adressé par Monsieur Eric BALLIF, agissant pour le compte de la SARL BALLIF MURAY.

Monsieur BALLIF, viticulteur à Restigné, souhaiterait acquérir un terrain afin de pouvoir construire un bâtiment devenu indispensable pour le développement de son entreprise.

Monsieur LE COZ précise que Monsieur BALLIF assure également de la prestation de service pour le pré taillage et le rognage de la vigne à façon.

Avant de solliciter l'avis de l'assemblée, il souligne que le Service des Domaines, consulté pour ce projet de vente, a estimé le bien à 3,00 €uros le m².

Il propose ensuite à l'Assemblée de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LE COZ,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à la demande formulée par Monsieur Ballif.

DECIDE de vendre à la SARL BALLIF MURAY, dont le siège est situé 4, Grand' Rue à Restigné (37140), le terrain cadastré commune de Benais ZK 21(en partie) pour une surface de 2 000 m².

FIXE le prix de vente à 3,00 €uros le m².

DESIGNE Maître Gaillard, Notaire associé à Bourgueil, pour la rédaction de l'acte à intervenir, étant précisé que les frais notariés seront supportés par l'acquéreur.

AUTORISE la Présidente à signer l'acte notarié correspondant.

V - PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – ASSURANCE STATUTAIRE

Madame la Présidente précise :

- 1) – que le Conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé de relancer une consultation du marché en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du Département un « contrat assurance » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.
- 2) – que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article n° 26 de la loi n° 8453 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Elle propose que le Centre de Gestion engage pour la Communauté de Communes les démarches nécessaires pour la souscription d'un nouveau contrat.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

VU le décret n° 86-552 du 14 Mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux.

DECIDE, à l'unanimité, que :

Article 1^{er} : La collectivité charge le Centre de Gestion d'organiser, pour son compte une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1^{er} Janvier 2009 auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Article 2 : La collectivité précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques suivants :

- *- Personnel affilié à la CNRACL (décès, invalidité, incapacité et accidents ou maladie imputables ou non au service).*
- *- Personnel affilié à l'IRCANTEC agents titulaires à temps non complet ou stagiaires et agents non titulaires (incapacité et accidents ou maladie imputables ou non au service).*

Article 3 : la Collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion, en tant que besoins, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

VI – ASSURANCE DES BATIMENTS – ANCIENNE ET NOUVELLE CASERNE DE GENDARMERIE

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes a sollicité la modification de ses statuts pour assurer, à compter du 1^{er} janvier 2008, tout ce qui concernera l'extension, la gestion et l'entretien des locaux (administratifs et logements) affectés à la Brigade de Gendarmerie de Bourgueil.

Dans la mesure où un arrêté préfectoral pourra entériner cette nouvelle compétence,

Elle sollicite l'accord de l'assemblée pour modifier l'intitulé des contrats d'assurances établis actuellement au nom du Syndicat Intercommunal de Gendarmerie.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

DECIDE, à l'unanimité, sous réserve que l'arrêté préfectoral confirme cette nouvelle compétence, d'autoriser la Présidente à signer les avenants aux différents contrats d'assurances garantissant les risques pour les bâtiments de la gendarmerie, afin que ces contrats puissent être « basculés » à la Communauté de Communes, sans interruption de garantie.

VII - ZONE D'ACTIVITES DE BENAIS/RESTIGNE – TRAVAUX CER FRANCE
AVENANTS AUX LOTS PEINTURE ET ELECTRICITE-CHAUFFAGE-VMC

Monsieur LE COZ, Vice-Président en charge du développement économique précise que la commission d'appel d'offres a examiné deux propositions d'avenants :

1. - **Au lot n° 8/9** : Electricité-Chauffage attribué à l'entreprise GAVEL de Benais (37), l'avenant n° 1 s'élève à 1 050.00 € H.T., soit 14.60 % du montant du marché initial qui s'élève à 7 185.00 € H.T..

2. – Au lot n° 11 : Peinture attribué à l'entreprise CHARRON Peintures de Villiers au Bouin (37), l'avenant n° 1 s'élève à 367.20 € H.T. soit 5.14 % du montant du marché initial qui s'élève à 7 153.86 € H.T..

Il précise que ces travaux avaient été suggérés par les membres de la commission lors des différentes réunions de chantiers.

Il souligne que la commission d'appel d'offres avait émis un avis favorable et propose ensuite à l'Assemblée de se prononcer sur ces deux propositions d'avenants.

Le Conseil Communautaire

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LE COZ,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à ces deux propositions d'avenants.

AUTORISE la Présidente à signer tout document se rapportant à ces deux avenants.

SOULIGNE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

VIII – MAINTIEN D'UN DERNIER COMMERCE DE 1^{ERE} NECESSITE A BENAIS

1. DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE.

Madame la Présidente rappelle que pour l'opération « maintien d'un dernier commerce de 1^{ère} nécessité à Benais » il convient d'envisager au plus tôt le dépôt du permis de construire afin que ce programme de travaux puisse être achevé le 30 septembre 2008, comme cela avait été convenu avec les futurs utilisateurs des locaux.

Elle sollicite l'avis de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

VU l'intérêt de pouvoir démarrer au plus tôt ce programme de travaux.

DECIDE, à l'unanimité, de passer à la phase « permis de construire », et,

AUTORISE la Présidente à signer la demande de permis de construire.

2. LANCEMENT DES TRAVAUX.

Madame la Présidente détaille l'avancement du projet concernant le maintien d'un dernier commerce de 1^{ère} nécessité à Benais.

Elle rappelle que ce programme de travaux doit être achevé le 30 septembre 2008 et propose à cet effet de lancer au plus tôt un appel à candidatures.

Elle sollicite ensuite l'avis de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

VU l'intérêt de pouvoir démarrer ce programme de travaux dans les meilleurs délais.

DECIDE, à l'unanimité, de lancer la procédure d'appel à candidatures pour ce programme de travaux.

AUTORISE la Présidente à signer tout document se rapportant à cette procédure.

SOULIGNE que les crédits nécessaires au financement de ces travaux sont inscrits au budget de la collectivité.

IX – REALISATION DE PRETS

1) – ACHAT DU BATIMENT « GALIPETTES »

Avant de développer cette question, la Présidente souhaite préciser que le remboursement du prêt concernant l'abattoir de Bourgueil, qui avait été inscrit à l'ordre du jour de la précédente réunion faisait suite à une provision de crédits mise spécialement en place dans la mesure où l'activité abattoir été cédée.

Conformément aux souhaits de l'Assemblée, cette provision sera affectée sur un programme nécessitant le recours à l'emprunt ; à cet effet elle propose de prendre en compte l'opération de maintien d'un dernier commerce de 1^{ère} nécessité à Benais.

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée la nécessité de réaliser un prêt de 140 000,00 €uros pour financer l'achat du bâtiment « Galipettes » qui a été vendu par EDF à la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil.

A cet effet, elle précise que quatre organismes bancaires ont fait parvenir une proposition pour un prêt à taux fixe, remboursable sur une durée de 15 ans.

Elle énumère les offres parvenues à la Communauté de Communes :

- **Caisse d'Epargne** : Taux proposé 4.51 % en remboursement mensuel
- **Crédit Agricole** : Taux proposé 4.67 % en remboursement mensuel, trimestriel ou annuel
- **DEXIA Crédit Local** : Taux proposé 4.72 % en remboursement annuel
- **Crédit Mutuel** : Taux proposé 4.81 % en remboursement trimestriel

Elle sollicite ensuite l'avis de l'assemblée par rapport à ces propositions.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

VU la nécessité de réaliser un prêt de 140 000,00 €uros pour le financement de l'acquisition du bâtiment « Galipettes » dans lequel est exercée l'activité crèche/halte garderie et Relais d'Assistantes Maternelles,

VU les offres présentées par les différents organismes prêteurs,

DECIDE, à l'unanimité, la réalisation d'un prêt de 140 000,00 €uros et

RETIENT l'offre la mieux disante, présentée par la Caisse d'Epargne Centre Val de Loire, à savoir : Taux fixe de 4.51 % sur une durée de 15 ans avec un remboursement mensuel.

AUTORISE la Présidente à signer le contrat de prêt correspondant.

S'ENGAGE à inscrire chaque année au budget, pendant toute la durée du prêt, les crédits nécessaires au remboursement des mensualités de prêt.

2) – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BUREAUX SUPPLEMENTAIRES DANS LA Z.A BENAIS/RESTIGNE

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée le programme de construction de bureaux mis à disposition sous forme de crédit bail à CER FRANCE VAL DE LOIRE.

Elle précise qu'il s'agit d'une extension de bureaux existants dans la Zone d'Activités.

Elle souligne la nécessité de réaliser un prêt de 133 000,00 €uros pour le financement en partie des travaux de construction.

A cet effet, elle précise que quatre organismes bancaires ont fait parvenir une proposition pour un prêt à taux fixe, remboursable sur une durée de 9 ans.

Elle énumère les offres parvenues à la Communauté de Communes :

- **Caisse d'Epargne :** Taux proposé 4.44 % en remboursement mensuel
- **Crédit Agricole :** Taux proposé 4.57 % en remboursement mensuel, trimestriel ou annuel
- **DEXIA Crédit Local :** Taux proposé 4.57 % en remboursement annuel
- **Crédit Mutuel :** Taux proposé 4.62 % en remboursement trimestriel

Elle sollicite ensuite l'avis de l'assemblée par rapport à ces quatre propositions.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

VU la nécessité de réaliser un prêt de 133 000,00 €uros pour le financement en partie des travaux d'extension des bureaux loués à CER FRANCE VAL DE LOIRE.

VU les offres présentées par les différents organismes prêteurs,

DECIDE, à l'unanimité, la réalisation d'un prêt de 133 000,00 €uros et
RETIENT l'offre la mieux disante, présentée par la Caisse d'Epargne Centre Val de Loire,
à savoir : Taux fixe de 4.44 % sur une durée de 9 ans avec un remboursement mensuel.

AUTORISE la Présidente à signer le contrat de prêt correspondant.

S'ENGAGE à inscrire chaque année au budget, pendant toute la durée du prêt, les crédits nécessaires au remboursement des mensualités de prêt.

X - QUESTION COMPLEMENTAIRE

▪ Demande de subvention

Madame RENOUX rappelle la demande de subvention complémentaire formulée par l'association Vienne Appart, au titre de l'exercice 2007.

Elle rappelle également qu'une subvention de 1 500 € avait été accordée en 2007 à cette association.

Elle commente l'activité de cette association soulignant des interventions de plus en plus rapprochées dans le Bourgueillois (34 demandes d'intervention comptabilisées à ce jour).

L'association Vienne Appart sollicite une aide complémentaire de 200.00 €.

Après discussion, le Conseil Communautaire décide d'accorder à titre exceptionnel une aide complémentaire de 200.00 € à l'association Vienne Appart.

Les crédits correspondants seront mis en place comme suit :

<i>Article 6135</i>	<i>Location mobilières :</i>	<i>- 200.00 €</i>
<i>Article 6574</i>	<i>Subventions :</i>	<i>+ 200.00 €</i>

XI - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

▪ Les Tênières

Monsieur GODIN commente succinctement une rencontre avec la Société SCAO concernant les interrogations soulevées au niveau de l'état des berges du lac, soulignant que le coût d'une éventuelle remise en état a été chiffré à 200 000.00 € par le Cabinet d'études.

Après discussion, SCAO s'est engagé à revoir sa « position » jugeant toutefois que le coût de 200 000.00 € paraissait élevé.

Monsieur GODIN commente ensuite le devis adressé par le Cabinet Feuille à Feuille.

Il attend par ailleurs une réponse de la D.D.A.F. vis-à-vis d'une éventuelle mise à disposition du lac aux pêcheurs.

Concernant les frais de fonctionnement, il souhaite que cette question soit largement approfondie car il y aura obligatoirement une répercussion sur l'attribution de compensation.

Monsieur COUSSEAU regrette la « situation » d'aujourd'hui qui aurait pu être évitée car il y avait une autre solution envisageable à l'époque, à savoir : l'apport de matériaux en provenance des ardoisières d'Angers.

▪ **Bilan touristique**

Monsieur GODIN commente la réunion du 29 Novembre 2007 qui a permis de dresser un bilan touristique sur l'année écoulée.

Ce bilan est tout à fait positif.

▪ **Demande cave du Pays de Bourgueil**

Monsieur GODIN commente une rencontre avec Madame DESENNE et Monsieur HAUBOIS.

Le Conseil Communautaire n'est pas opposé à une telle démarche.

La Communauté de Communes est également sollicitée pour donner son accord sur un projet de signalétique.

Pour ce point, Monsieur GODIN souligne qu'il a invité les intéressés à solliciter l'avis du P.N.R..

▪ **Syndicat de gendarmerie**

Madame la Présidente propose que les délégués actuels du Syndicat de gendarmerie puissent faire partie de la comité consultatif qui sera mise en place au niveau de la Communauté de Communes lorsque la modification des statuts sera validée par Monsieur le Préfet.

▪ **Prochaines réunions du Conseil Communautaire**

- le 17 Janvier 2008 à 20 heures
- le 14 Février 2008 0 18 heures
- le 28 Février 2008 à 19 heures (vote du budget)

Tour de Table

Monsieur Claude GODIN

Film « Les deux mémoires »

Il rappelle que toutes les Communes ne sont pas représentées dans le groupe de travail chargé de suivre le tournage du film.

Cette opération est quasiment terminée et il souhaiterait que l'ensemble des Communes soit représenté à la réunion de validation.

Une convocation sera d'ailleurs transmise à toutes les Communes.

Monsieur Régis MUREAU

Multi services à Ingrandes-de-Touraine

Il dresse un bilan positif de ce commerce précisant toutefois que l'été 2007 n'a pas permis à Monsieur et Madame LORIEUX de proposer des repas à thème en terrasse, comme cela avait été fait en 2006.

Il s'agit d'un « manque à gagner » fort préjudiciable que Mr et Mme LORIEUX ont tenu à souligner et pour lequel ils suggèrent que soit étudiée par la Communauté de Communes une éventuelle construction légère permettant de protéger la terrasse.

Madame SAILLET souhaite que cette demande soit validée par un courrier de Mr et Mme LORIEUX.

Monsieur José AMBRUGEAT

Evaluation des charges

Il sollicite des précisions par rapport au transfert de charges pour la prise en compte en 2008 de « l'activité gendarmerie ». Il précise que les frais de gestion devraient être moins élevés qu'auparavant.

Madame SAILLET confirme que la gestion sera moins élevée sur le plan financier, elle cite par exemple les indemnités versées auparavant aux élus qui n'ont pas été prises en compte dans le calcul.

Monsieur Christel COUSSEAU

Terrain de sport du CES Pierre de Ronsard

Il fait part d'une rencontre avec les professeurs de sports qui utilisent ce plateau, lesquels ont fait part de leur inquiétude vis-à-vis des pierres qui doivent être régulièrement retirées dans le gazon.

Couverture WIMAX

Il commente la réunion du 20 Novembre 2007 sur le projet de couverture WIMAX du Département d'Indre-et-Loire.

Il précise que la Société HDRR s'est engagée à transmettre courant Janvier 2008 l'analyse complète de la couverture du territoire.

Madame Nadine SAILLET

Terrain des gens du voyage

Elle souligne que la Police Municipale de Bourgueil a du intervenir pour faire évacuer une caravane en stationnement irrégulier devant l'aire d'accueil.

Elle tient à remercier les Communes pour leur participation à l'opération « nettoyage » de l'aire de passage de Port-Boulet



Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h15.

Fait à Bourgueil, le 11 Janvier 2008.

La Présidente.

Nadine SAILLET